



Synthèse des observations du public

Décret modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour créer le seuil de l'enregistrement au sein de la rubrique 2240

Le texte susmentionné a été soumis à la consultation du public sur le site internet du ministère en charge de l'environnement (<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/>) du 25/08/2016 au 15/09/2016 inclus. Conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement, une synthèse de ces observations est dressée dans le présent document.

Aucune observation n'a été émise.